

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 173

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« et au *a* »

les mots :

« , au *a* et au *b* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.